JOURNAL
Municipal de Sainte Feyre
Avril 2016 – N° 34

Le Mot du Maire

Le printemps est revenu et comme chaque année, ce sera une saison particulièrement riche en évènements de toute nature, c'est aussi le moment pour nous de renouveler quelques recommandations. 2016 sera-t-elle une année canicule?

Au moment où nous écrivons ces lignes rien ne permet de le dire. Si ce devait être le cas, nous devrions penser prioritairement aux personnes âgées ou fragiles qui nous entourent. Cette solidarité de voisinage qui s'est déjà exercée en de multiples occasions devra être réalisée avec notre concours et celui du Centre Communal d'Action Sociale.

Dans une telle situation, la communication est primordiale. L'avancée en âge peut rendre progressivement vulnérable et c'est notre responsabilité commune d'assurer attention et protection à ceux qui sont dépourvus de soutien.

Dans le prolongement de ces premiers propos, nous rappelons aussi la nécessaire vigilance vis-à-vis de tous les types d'escroquerie (faux policiers, faux agents, carte bancaire...)

Avec le printemps et l'été, un certain nombre de nuisances apparaît : bruit des tondeuses, dépôt clandestin de déchets verts, non-entretien de certaines parcelles... Ce sont souvent des petites choses qui « empoisonnent » la qualité de vie et créent des tensions entre les voisins. Alors merci de faire un effort pour ne pas ternir la richesse environnementale de notre belle commune.

Enfin, il est une dernière recommandation un peu hors saison, à laquelle nous voudrions vous sensibiliser, il s'agit de l'élagage. C'est un problème très important car les négligences peuvent coûter très cher en cas de rupture de la ligne électrique, de la ligne téléphonique, ou même d'accident de la circulation. Il est indispensable que vous fassiez cet état des lieux et que vous preniez les dispositions utiles et nécessaires. Un contrôle de notre part sera effectué l'hiver prochain.

Pour compléter ce tableau de recommandations, nous voulons vous rappeler l'interdiction d'allumer des feux et la nécessité de respecter la vitesse autorisée sur nos routes et surtout dans la traversée des bourgs et des villages. Le temps gagné en roulant trop vite pourrait aussi coûter cher !

Nous avons choisi de mettre en exergue ces quelques rappels pour montrer notre volonté de faire vivre notre commune avec humanisme , respect, sécurité et quiétude.

La qualité de vie dans la commune de Sainte Feyre doit rester notre objectif commun et je compte sur chacun d'entre nous pour y contribuer.

Je vous souhaite une bonne fin de printemps et un bel été.

Respectueusement et cordialement,

Michel VILLARD

Nous avons récemment reçu les données statistiques concernant la population de Sainte-Feyre à la date du 01.01.2016 .

Population de Sainte-Feyre : 2544 habitants ;

population municipale : 2444 habitants (population comptée à part 100)

Eléments complémentaires à connaitre :

rappel de l'évolution de la population de notre commune depuis 50 ans

1968 : 1457 habitants ; **1982** : 1889 h ; **1999** : 2251h ; **2008** : 2241 h ; **2012** : 2395 h .

A PROPOS DES PROCHAINES ELECTIONS

Elles auront lieu au printemps 2017 (élections présidentielles et législatives) . Avant ces futures élections, il y aura changement des cartes d'électeurs. Il parait donc opportun de rappeler qu'il est indispensable de bien mettre à jour les adresses ainsi que la liste des personnes habilitées à voter dans notre commune. A chaque scrutin, beaucoup de matériel électoral revient à la mairie par erreur d'adresse .

La législation en vigueur qui définit le droit de vote stipule dans l'article 11 du code électoral :
« sont inscrits sur la liste électorale sur leur demande :
1* tous les électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune ou y habitent depuis 6 mois au moins .
2* ceux qui figurent pour la 5ème fois sans interruption l'année de la demande d'inscription au rôle d'une des contributions directes communales s'ils ne résident pas dans la commune et ont déclaré vouloir exercer leurs droits électoraux .
3* ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire dans la commune en qualité de fonctionnaires publics »

Nous demandons à chaque administré de bien vouloir vérifier sa situation et si besoin de mettre en œuvre avec responsabilité, les modifications qui s'imposent (changement d'adresse) avant le 31 décembre 2016 . Les inscriptions seront clôturées le 31.12.2016 .

Campagne de fleurissement 2016

Comme les années précédentes, un concours de fleurissement sera organisé au niveau communal.

Plusieurs catégories sont proposées aux administrés qui souhaitent y participer :

- **maisons avec jardin très visible de la rue**
- **balcons et terrasses**
- **cafés , restaurants , commerces**
- **décor floral installé sur la voie publique**

Inscription en mairie avant le 1er juillet 2016

Passage du jury dans la 1er quinzaine de juillet

Félicitations aux lauréats du concours de fleurissement 2015

LE TOUR DE LA CREUSE

Il partira de Sainte Feyre le 11 août 2016 et se terminera à Evaux Les Bains vers 17 h, le même jour. Le regroupement des coureurs se fera devant l'espace sportif Raymond Poulidor à partir de 11h. Le départ fictif est prévu à 13h30 et, après une petite boucle dans le bourg, le départ réel sera donné route de Saint Laurent vers Cherpont à 14h.

Depuis des décennies, des coureurs devenus célèbres ont participé à cette course.; citons : Thomas VOECKLER , Pierre ROLLAND, Thibaut PINOT, Alexandre VINOKOUROV...

Venez applaudir ceux qui seront leurs successeurs.

EXPOSITION

Du 2 au 8 juillet, Salle Géo Legros, la municipalité propose en lien avec l'ONF, une exposition sur notre forêt.

Ouverture chaque jour de 14h à 18h.

Venez nombreux!

DE NOUVELLES ENSEIGNES A SAINTE FEYRE

EDEN PLUS : Solderie Parking d'Intermarché à Charsat

API : Pièces détachées automobiles – A proximité de MDA et du Domespace

BOURLAUD TP : Terrassement – Assainissement – Aménagement extérieur – Le Theil

Tél : 06.18.96.86.28.

SITE INTERNET

Avec le concours de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, le site Internet de la Commune de Sainte Feyre a fait l'objet d'une bonne actualisation.

Désormais, vous pouvez trouver sur le site de nombreuses informations relatives à la vie et au fonctionnement de notre commune.

Pour les associations qui le souhaitent, Mme GAUMET actualisera les communications chaque semaine (les messages doivent être déposés en mairie le lundi).

Le calendrier des associations

Mois de mai :

Dimanche 15 : Fête artisanale «Vins & produits régionaux » par le Foyer Rural Exposition « O fil des Z'arts » - Salle Géo Legros.

Samedi 21 & dimanche 22 : Compétition Badminton : Espace Sportif Raymond Poulidor

Mois de juin :

Vendredi 10 : Spectacle Théâtre des enfants : salle Géo Legros

Samedi 11 : Gala « Danser à Guéret » : Espace Sportif Raymond Poulidor

Samedi 18 : Fête de l'Ecole

Mardi 21 : Fête de la Musique par « Sonolights Animations »

Vendredi 24 : Festival U13 District : Rapid Football Club

Samedi 25 : Paëlla Ste Feyre Animation

Mois d'août :

Jeudi 11 août : Tour de la Creuse

Samedi 27, dimanche 28 et lundi 29 : Fête Patronale

Dimanche 28 : Kermesse du Club de l'Amitié

Mois de septembre :

Samedi 10 & Dimanche 11 : Marathon Club

Samedi 17 & dimanche 18 : Loto : Comité des Fêtes – Espace sportif « Raymond Poulidor »

Mois d'octobre :

Samedi 8 & dimanche 9 : Belote par Sainte Feyre Animation : Salle Géo Legros

Samedi 29 & dimanche 30 : Loto par le Comité des Fêtes : Espace Sportif Raymond Poulidor

Journal imprimé à 1300 exemplaires.
Directeur de publication : M. Villard
Rédaction et réalisation : N. DUFAUD & F. GAUMET

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016

BUDGET EAU :

Sécurisation des ouvrages : 17 204 €

PVR Le Couret : 11 105 €

PVR Rue des Chrysanthèmes : 5370 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	138 918 €	163 537 €
Recettes	138 918 €	163 537 €

BUDGET ASSAINISSEMENT :

Amélioration de la qualité du réseau du bourg : 439 410 €

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	204 315 €	509 410 €
Recettes	204 315 €	509 410 €

BUDGET PRINCIPAL :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 833 950 €	1 521 883 €
Recettes	1 833 950 €	1 521 883 €

FONCTIONNEMENT :

- Fournitures voirie & réseaux : 26 280 €
- Fournitures scolaires : 7 500 €
- Fournitures administratives : 6 300 €
- Sablage terrain de sport : 7 800 €
- Travaux d'entretien des bâtiments publics : 40 000 €
- Travaux sur voirie & réseaux : 15 000 €
- Entretien matériel roulant : 24 000 €
- Gardiennage des bois : 8 000 €
- Voirie avec EVOLIS 23 : 87 500 €
- Subventions aux associations : 22 000 €
- Total des charges de personnel : 920 450 €
- Indemnités des élus : 52 000 €

INVESTISSEMENT :

- Frais d'études pour projets d'urbanisme : 15 960 €
- Acquisition de terrains Puy de Gaudy : 7 680 €
- Bornage parking cimetière : 4 000 €
- Achat souffleur & rotofil : 1 417 €
- Achat d'un second défibrillateur (secteur de la gare) : 2 000 €
- Achat de tapis pour le gymnase : 1 320 €
- Renouvellement signalisation : 4 000 €
- Tableaux numériques (écoles) : 3 200 €
- Accessibilité Bibliothèque : 13 615 €
- Construction du centre de loisirs : 715 000 €
- Aménagement ancienne cantine : 17 000 €
- Aménagement terrains destinés à la vente : 5 000 €
- Enfouissement de réseaux (bourg) : 150 140 €
- Tourne bride rue du Puy (Bruyères) : 5 000 €

BUDGET CHER DE LU – TRANCHE 3

	Fonctionnement	Investissement
Recettes & Dépenses	376 000 €	378 575 €

Ces orientations sont données à titre indicatif. Elles pourront être modifiées en regard de subventions non obtenues ou moins importantes que prévu.

De même; la prise en charge d'imprévus peut modifier la liste des travaux ou aménagements donnée à titre prévisionnel.

Les comptes de gestion et comptes administratifs feront l'objet d'une présentation dans le bulletin municipal de décembre 2016.

BIENTÔT CHER DE LU 3….

Le permis d'aménager de la troisième tranche de Cher de Lu nous a été délivré début février 2016. Les travaux d'aménagement conduiront d'ici quelques mois à la viabilisation d'une trentaine de lots de superficies différentes .
Dès à présent le pré-projet est consultable en mairie .
Pour les personnes intéressées, des options (sous condition) peuvent être enregistrées .
Le prix de vente au m² reste fixé à 25 € .
Nb : Des espaces communaux constructibles sont mis en vente actuellement à Villemeaux, au village du château, et à Meyrat .
Renseignements au service urbanisme en mairie .

A propos des effectifs scolaires

C'est un sujet sensible auquel la municipalité reste très attentive. En regard de la population en âge scolaire actuellement accueillie et de la petite variation qui pourrait exister d'ici septembre 2016, il est raisonnable de retenir les effectifs suivants :

- école élémentaire Henri GOUMY : 118 enfants

(CP 26 ; CE1 22 ; CE2 24 ; CM1 23 ; CM2 23.)

- école maternelle Gustave PAROT : 70 enfants

(TPS 3 ; PS 26 ; MS 14 ; GS 24.)

Pour l'heure, la fermeture éventuelle d'une classe à l'école élémentaire ne semble pas d'actualité pour septembre 2016 ; néanmoins, **il convient de rester vigilant et nous maintenons notre sollicitation de voir inscrit dans nos écoles un maximum d'enfants résidents sur le territoire de notre commune .**

En effet, 63 enfants sont scolarisés en dehors de leur commune de domicile, ce qui fragilise les effectifs de nos écoles, pourtant dotées d'équipements modernes et de locaux adaptés. Nous proposons de nombreux services ... Les frais scolaires et les APE sont entièrement gratuits.

Nous souhaitons une BONNE RETRAITE à Madame PERICHON , professeur des écoles à l'école maternelle de Sainte-Feyre depuis 10 ans.

Aux heures de pointe du fonctionnement scolaire (le matin, le midi & le soir), les abords des écoles élémentaire & maternelle sont des espaces fragilisés, dangereux.
La configuration des lieux permet des aménagements qui n'auront qu'un impact limité sur la sécurité des enfants et des parents. Nous sollicitons donc la compréhension et l'adhésion de tous pour qu'une attention maximum soit portée. La vitesse doit être réduite (moyenne de 10 km) et les places de stationnement respectées. Arriver à la dernière minute et stationner devant la porte d'entrée de l'école ne constituera jamais une bonne pratique. Cette difficulté évoluera favorablement si chacun prend sa part de responsabilité.

Le centre de loisirs prépare les grandes vacances

L'accueil de loisirs de Sainte-Feyre est ouvert tout l'été à partir du mercredi 6 juillet 2016 de 7h30 à 18h 30
(fermeture le 15 juillet et le 31 août)

Pour la prochaine période estivale il sera notamment envisagé :

- 4 mini-camps de 1 nuit : itinérances VTT et pédestre en juillet et août dans le secteur de Ste-Feyre
- Ferme « Pays'âne », parc animalier avec visite nocturne du site proposant un hébergement sous tente dans un esprit de camping et de découverte de vacances « autrement ».
- Un atelier cirque les 11, 12 et 13 juillet sera organisé et proposé aux enfants avec la participation des centre de St Fiel et de St Victor ; un spectacle final sera proposé aux familles le 13 juillet.
- Des activités d'expression artistique, culturelle, sportive et de découverte seront également proposées aux enfants .

Des modifications du planning des activités peuvent être effectuées. Plus d'information à partir du mois de juin.

Renseignements et inscriptions au 05.55.80.02.32 ou www.saintefeyre.fr

Les nouvelles inscriptions à l'école peuvent se faire en mairie à partir du mois de mai 2016. Une visite collective des locaux est organisée le 23 mai à partir de 17h30 à l'école maternelle.